

LIGUE de GUADELOUPE de FOOTBALL

Siège : 4-6 rue du Gommier, Résidence de la Darse, 97110 Pointe-à-Pitre

PROCÈS-VERBAL n°11 du COMITÉ PROVISOIRE

Date : 24 septembre 2026 **Heure :** 8h00/14h00

Lieu : Visio Pointe-à-Pitre/ Paris

Présents

Sont présents lors de cette réunion :

- **Kenny JEAN MARIE**
- **Pierric BERNARD HERVE**
- **Virginie MOLHO**

La réunion est ouverte à 8h00 (*Pointe-à-Pitre*) et 14h00 (*Paris*) sous la présidence de Kenny JEAN-MARIE.

Pierric BERNARD HERVÉ est désigné comme secrétaire de séance.

1. Juridique : Règlements des Compétitions

1.1 Règlements Jeunes – 2026/2027

Le Comité de Direction Provisoire reprend les Règlements Jeunes validés le 19 septembre 2026 et publiés sur le site internet de la Ligue le 21 septembre 2026.

Le Comité de Direction Provisoire, sur proposition de la CRRTR, amende ces Règlements Jeunes et valide ***l'Annexe 1*** qui annule et remplace la précédente version.

2. Courrier du « Collectif des Présidents de Clubs de Guadeloupe »

Le Comité de Direction Provisoire prend connaissance du courriel du 21 septembre 2026 et des diverses demandes en lien avec l'Assemblée Générale du 11 octobre 2026 et les compétitions programmées le même jour.

Considérant qu'un seul représentant licencié de club (*le Président ou un autre licencié de son club*) doit représenter son club à l'Assemblée Générale, il n'y a donc pas lieu de modifier le calendrier des compétitions, ce dernier étant déjà particulièrement contraint.

Le Comité de Direction Provisoire maintient les rencontres telles que programmées par la CRCGC

Clôture de la séance à 8h50 / 14h50

Fait par visio-conférence, le 24.09.2026

Le Président,



Kenny JEAN-MARIE

Le Vice-Président,



Pierric BERNARD HERVÉ